

2024-55



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 17 juin à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 10/06/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,  
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES,  
Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD,  
Raymonde HABOUZIT, Denis CLAMENS, Gilles AUDRAS,  
Valérie GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC, Roland SEUX,  
Sabine JOUVHOMME

Excusés :

Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christine SIMON  
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS  
Secrétaire de séance : Sabine JOUVHOMME

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024 : RABOTAGE DE  
CHAUSSEE AMIANTEE : MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par délibération 2023-92 du 25/09/2023 d'adhérer au groupement de commande avec le Département pour le marché de travaux de rabotage de chaussée amiantée, et la délibération 2023-113 du 30/11/2023 sollicitant une subvention DETR 2024 au taux le plus élevé possible.

Depuis lors, le choix de l'entreprise chargée des travaux a été validée par le Département, et en présente séance, permettant d'arrêter le cout exact des travaux. Il convient donc de mettre à jour le plan de financement conséquent :

<b>DEPENSES HT (travaux)</b>	<b>RECETTES</b>	
<b>192 015.10 €</b>	DETR 2024 (80 %) :	153 612.08
	AUTOFINANCEMENT (20 %) :	38 403.02
	<b>TOTAL RECETTES :</b>	<b>192 015.10</b>

Le projet est inscrit au budget général de l'année 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le nouveau plan de financement ci-avant exposé ;
- SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2024 au taux le plus élevé possible ;
- CHARGE monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention dûment complété, d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce projet.

Le Maire,  
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,  
Sabine JOUVHOMME

